

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Mme Fonlladosa.

Mme Fonlladosa : Je ferai un rappel de ce dont nous avons discuté à l'époque surtout l'intérêt de ce projet. Et notamment de son implantation dans le quartier, au bénéfice des habitants. À travers cette délibération, je n'ai pas retrouvé ce qui était avancé à l'époque de manière très positive, à savoir que dans ce projet architectural, il y aurait un grand espace culturel très significatif, d'une part de la vie culturelle parisienne et contemporaine, et d'autre part, au bénéfice des habitants du quartier. Je m'étonne que ce ne soit seulement qu'au 4^{ème} paragraphe du projet de délibération, qu'il y ait un très vague rappel de ce projet. Et également de l'accès, par l'une des arènes de la Tour, à son sommet, afin que les visiteurs et les touristes puissent avoir une vue sur Paris, comme ils l'ont de la Tour Montparnasse ou de la Tour Eiffel. Je m'inquiète un peu de cette partie-là, qui avait beaucoup emballé les foules au niveau local, et qui là, est devenue à peine une allusion bien blafarde.

Monsieur le Maire : Je vais m'exprimer sur ce dossier. C'est un sujet extrêmement important aussi. Je voudrais dire d'abord, que ces deux délibérations nous laissent très perplexes. On l'a dit par rapport au projet précédent, où nous nous sommes retirés de la Commission spéciale chargée de sélectionner le concessionnaire du Parc, parce que Mme Hidalgo en a démissionné brusquement, que cache ce retrait anticipé ? Peut-être le saura-t-on un jour. Je dois dire aujourd'hui, alors que cela fait plusieurs années que nous étudions ce dossier très important pour le 15^{ème}, et très mal géré par la Mairie centrale, qu'il a connu bien des revirements et a donné lieu à de nombreux zigzags depuis son annonce anticipée à la presse, par le Maire de Paris en mal de modernisme, vous vous en souvenez certainement, à la veille du Congrès de Reims du Parti Socialiste en 2008. Décision fait du prince, mise à l'écart de la Mairie du 15^{ème} et a fortiori des habitants. J'indiquais au Conseil de Paris en décembre 2009 que nous avions l'intention de tenir compte de l'avis des habitants du 15^{ème}. Nous sommes maintenant au cœur du sujet, puisque s'agissant de l'enquête publique qui s'est déroulée en novembre et décembre 2011, nous avons une certaine inquiétude sur les observations qui ont été enregistrées par les habitants, et sur les conclusions du Commissaire enquêteur, contenu dans son rapport de mars 2012, ainsi que sur les réserves qu'il a émises, et surtout -et c'est ce qui m'amène à évoluer sur le dossier- sur les réponses faites par la Ville.

Justement, si l'on parle des habitants, il résulte de l'enquête publique, que 80% des opinions exprimées sont défavorables au projet. L'on peut considérer que dans ce genre d'enquêtes, il y a beaucoup de gens défavorables. Mais les remarques portent sur l'intérêt général du projet sujet à caution, sur la pertinence de l'opération elle-même, sur le paysage urbain et les aspects environnementaux et sur les nuisances en matière de déplacement et de stationnement. Le Commissaire enquêteur lui-même, qui est quand même une personne qualifiée, -en tout cas, c'est l'objectif- est très critique. Dans son rapport, il juge qu'en termes de bilan avantages-inconvénients, le plateau des inconvénients est plus lourd que celui des avantages. Il considère qu'une décision favorable devrait tenir compte des projets voisins qui pourraient avoir une incidence, notamment en termes de transports et de circulation. Depuis, il est vrai que la Ville tente d'apporter des réponses aux réserves émises par le Commissaire enquêteur et elle a fait réaliser des études très instructives et très lourdes, mais que nous découvrons ce soir. Encore une fois, je ne comprends pas pourquoi cette opacité, -qui est quand même la marque de fabrique de la Direction de l'Urbanisme- et pourquoi ces réponses ne nous ont pas été fournies plus tôt, ne nous laissant que 4 ou 5 jours pour examiner des centaines de pages.

Sur les trois réserves, la Ville ne répond que de manière très imparfaite. S'agissant de la première réserve relative à l'intérêt général du projet, on pourrait penser que le projet de modernisation du Parc, lancé à la mi-2011, - donc bien après l'annonce du projet de la tour- sert peut-être d'alibi pour justifier la réalisation de celle-ci. La Ville indique, dans l'une de ses réponses au Commissaire enquêteur, qu'elle prend en compte « l'observation relative à la disparition de l'hôtel et du Centre de Congrès prévus initialement dans la Tour, vous vous en souvenez, en différant -je cite la réponse de la Ville- l'approbation de la révision simplifiée du PLU jusqu'au rendu des offres finales des candidats au renouvellement du contrat d'occupation du Parc des Expositions ». Tout cela est très lié. On ne peut pas parler du Parc des Expositions sans parler de la Tour et réciproquement.

La délibération de ce soir est effectivement postérieure de quelques semaines, à la réunion de la Commission spéciale. Centre de congrès, hôtel, commerces, étaient les éléments qui justifiaient à l'origine la réalisation de la Tour annoncée en 2008 par Bertrand Delanoë lui-même, lors d'une conférence

de presse -que j'ai boycottée d'ailleurs, puisqu'on m'octroyait généreusement un strapontin dans la salle-. Ces équipements ont été très rapidement retirés du projet qui s'est transformé finalement en un simple immeuble de bureaux en blanc. Le Commissaire enquêteur lui-même fait part de ses interrogations concernant l'évolution du programme. « La réalisation d'un centre de congrès, d'un hôtel et de pépinières d'entreprises, dit-il, a été abandonnée. L'opération ne répond pas aux attentes des habitants». Il conteste la création de 5000 emplois, etc.

Tout ceci est quand même assez édifiant et la réponse de la Ville consiste à rappeler que l'opération Triangle contribue à limiter le phénomène de délocalisation de grandes entreprises et de sièges sociaux dans les communes limitrophes. D'accord. Mais je dirais à la Ville, il est bien temps de s'en apercevoir, après que tant et tant de sièges de grandes entreprises, -parfois des multinationales comme *Microsoft*, *Generali* ou d'autres,- se soient installées à Issy-les-Moulineaux notamment. On pourrait parler aussi de sièges à Boulogne et ailleurs. Nous dénonçons depuis longtemps cet appauvrissement de Paris, c'est un autre sujet, -qui est d'ailleurs dû en partie à un PLU antiéconomique, ainsi que le qualifiait en 2006 le président de la Chambre de Commerce. Avec Triangle, la Mairie de Paris est prise en flagrant délit d'incohérence puisque d'un côté elle limite les capacités de développement des bureaux dans l'ouest parisien, et que d'un autre côté elle fait cette tour. Quelle ne fut pas aussi notre surprise de découvrir dans les réponses de la Ville, à la deuxième réserve du Commissaire enquêteur sur le cumul de projets du secteur et leur impact sur les capacités limitées des transports publics et des problèmes de circulation, une vaste panoplie de projets dont nous ignorons tout. Et ce, au détour d'un rapport d'études rédigé par un bureau inconnu de nous jusqu'à ce jour, mais qui travaille visiblement depuis très longtemps pour la Mairie centrale qui en a gardé la totale confidentialité. On voit dans les documents qui nous sont présentés, des projets à court terme. Le projet Pullman. Sauf erreur de ma part, ce projet ne nous a jamais été présenté par la Ville de Paris. Il nous a fallu aller à la pêche aux informations, auprès des opérateurs directement, car jamais la Direction de l'Urbanisme ne nous a informés de rien. Sans doute sur instruction de l'adjointe chargée de l'Urbanisme qui aime bien travailler un peu seule dans son coin. La Ville est également restée totalement muette sur la modernisation prévue et justifiée de l'Aquaboulevard, que nous découvrons

dans ce document. Les opérateurs nous en ont parlé comme ça sur un coin de table, mais cela n'est pas ce que j'appelle un travail sérieux et responsable comme il doit y en avoir entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement. Est mentionnée enfin la tour « La Mondiale Peri 15 ». Je ne sais pas ce que c'est. Nous la découvrons dans ce document. Est-ce que c'est à Issy-les-Moulineaux ? Est-ce que c'est dans le 15^{ème} ? Qu'est-ce que la Tour « La Mondiale Peri 15 » ? Voilà pour les projets à court terme.

Mais il y a encore une liste abondante de projets à moyen terme. Est-ce que l'un d'entre vous sait qu'il y a un projet sur le Terrain Safran ? Moi, je l'ai découvert il y a trois jours dans ce dossier. « Le Terrain RFF et municipal proche de Safran et l'ASAC Pont d'Issy ». Que cela veut-il dire ? C'est un grand mystère. Nous n'avons aucune information sur d'éventuels projets d'urbanisme assez nombreux et à moyen terme dans ce secteur. Nous ignorons totalement également les projets à long terme. Heureusement que ce bureau d'études a travaillé et qu'il nous a révélé un certain nombre de choses. D'ailleurs, quand on regarde les dates, on voit que cela fait des mois que la Ville a ces documents en sa possession. Quid du terrain Bossoutrot ? La Tour Mondiale Zac 2013, encore une tour. D'où sort-elle ? Quelqu'un en a-t-il déjà entendu parler ? Moi, pas. La Ville cite le site de l'héliport. C'est très intéressant. Je crois avoir comme souvenirs, -ainsi que M. Lamour qui a beaucoup œuvré pour limiter les nuisances de l'héliport dans le 15^{ème}- que la première adjointe chargée de l'urbanisme a tout fait, jusqu'à soutenir un vœu contre le 15^{ème}, pour empêcher la fermeture de l'héliport au trafic commercial. Elle a réussi car jusqu'à présent il a été impossible de « desserrer » cet héliport en l'éclatant en différentes hélistations. Et ce, grâce surtout à l'interdiction de la Ville et de Mme Hidalgo de donner des terrains. M. Dargent le sait très bien puisqu'il est membre de la Commission et qu'il y a joué un rôle non négligeable en appui de Mme Hidalgo.

En cinq ans et demi, mes chers collègues, pas une seule fois, la Direction de l'Urbanisme n'est venue nous présenter la moindre esquisse ou le moindre avant-projet de l'un de ses projets, pas plus que l'un des nôtres d'ailleurs. Je comprends mieux pourquoi la Mairie n'a jamais mis en place le Comité de site que nous réclamons depuis le début. Cette instance aurait sans doute contraint le Maire de Paris et sa 1ère Adjointe chargée de l'Urbanisme, à la transparence -ce dont ils ne veulent manifestement à aucun prix-.

Au titre de la réserve du Commissaire enquêteur sur les transports, la Ville estime en réponse que l'échéance de ses réalisations correspond à la réalisation du Grand Paris Express. M. Dargent va remercier M. Sarkozy, ce coup-ci. Car sur ce thème des transports en commun, la réponse de la Ville au commissaire enquêteur est qu'il n'y aura pas de problèmes de transports grâce au Grand Paris Express, quand il sera réalisé dans son intégralité, soit dans quinze ou vingt ans. Alors que la réalisation de la Tour est prévue pour 2017 et qu'il faudra attendre 2030 pour avoir une amélioration des transports en commun.

La troisième réserve du commissaire enquêteur porte sur la transparence. Je veux bien qu'il y ait des réponses aux ombres portées. Mais pas sur la transparence de la Tour. Elle avait des caractères esthétiques qui étaient intéressants. On nous avait beaucoup vanté sa transparence. Mais la lecture des rapports nous apprend que -je cite la réponse de la Ville- « le porteur du projet en a finalement précisé les limites -il faut lire attentivement tous les termes sur la transparence- à savoir que c'est en particulier sur les bords du bâtiment que l'objectif de transparence des matériaux vise à obtenir une légèreté visuelle ». Cela peut être sujet à plusieurs interprétations. L'on se rend compte que la transparence n'est pas sur la tour mais bien sur les bords. Les termes sont choisis. Que cela va-t-il donner en réalité ? Pour terminer, je voudrais rappeler à la Ville -et plus directement à la 1ère Adjointe Chargée de l'Urbanisme- les engagements qu'elle avait pris très solennellement en décembre 2009 et qui conditionnaient partiellement notre appui au projet. Je ne fais pas un débat sur les tours. Je regarde concrètement les réponses qui sont faites sur ce dossier. Les engagements pris par Mme Hidalgo dans son bureau, en ma présence, et votés ensuite par le Conseil de Paris après avoir été voté de façon plus large en Conseil d'arrondissement. Il est vrai qu'une structure de la petite enfance a bien été intégrée au projet, même si l'on espérait dans une tour de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés une grosse crèche alors qu'il s'agit là d'une mini halte-garderie. Mais enfin l'engagement est tenu. On a accru aussi le nombre de places de stationnement, l'engagement de végétaliser les allées et toitures du Parc. En revanche, la pépinière d'entreprises tournée vers l'activité de foires et salons a disparu. Vous parliez du développement économique de Paris, au Parc des Expositions, très bien, beau projet. Il y avait là l'engagement qui est dans l'amendement que nous avons voté à l'unanimité au Conseil de Paris -sauf peut-

être quelques Verts-. Pas de pépinière d'entreprises tournée vers l'activité de Foire et Salon. Pas de renforcement des transports en commun puisqu'on attend le Grand Paris Express en 2030. Nous pensons à la ligne 12 qui est particulièrement saturée. Pas d'atelier local d'urbanisme ou d'étude d'impact sur l'opportunité économique de grands immeubles aux portes de la capitale, comme tous nous nous étions engagés dans cet amendement.

Enfin, le huitième alinéa très important à nos yeux, parce que relatif à la requalification des secteurs dégradés de l'arrondissement. Vous vous souvenez que nous avons accepté la modernité de cette tour et ce qu'elle allait entraîner comme aspects positifs dans l'arrondissement, mais on ne peut pas avoir le développement d'un 15^{ème} à deux vitesses. D'un côté tout ce secteur qui sera entièrement requalifié sur le plan urbain, de Safran, - puisqu'on vient de l'apprendre-, jusqu'à la Tour Triangle et même jusqu'au LCPC peut-être, mais il faut aussi la requalification des Périchaux, des Frères Voisin, des 4 Frères Peignot, de la Sablonnière et de Bargue-Falguière, ce qui d'ailleurs figure en toutes lettres dans l'amendement négocié avec Mme Hidalgo et voté à la quasi unanimité. C'était en 2009, mes chers collègues. Nous sommes mi-2013 et vous n'avez semble t-il trouvé ni les crédits ni le temps de vous pencher sur les quartiers sensibles du 15^{ème}, car si la résidentialisation des Périchaux est programmée, pour un ou deux ans et encore c'est parce que ça devait se faire, quant à Bargue-Falguière, les promesses fermes de décembre 2009, je me souviens très bien que trois semaines après le vote sur la tour, nous avons eu une réunion avec Mme Hidalgo à l'Hôtel de Ville, pour la requalification du secteur Bargue-Falguière toutes affaires cessantes, j'étais assez impressionné par la rapide exécution. On allait désigner un opérateur, un urbaniste et ça allait se faire très vite. C'était en décembre 2009 et nous sommes en juillet 2013. Quatre ans plus tard, que s'est-il passé dans ce secteur ? Rien du tout. Il y a juste le projet de démolir les deux passerelles, -projet dont on entend parler depuis 20 ans environ- entre la rue Bargue et la rue de la Procession, annoncé pour la fin de l'année. Rien d'autre. Rien sur ce qui avait été pris comme un engagement ferme par Mme Hidalgo dans ce quartier défavorisé du 15^{ème}. En 4 ans, le résultat de tout cela, c'est que Mme Hidalgo avait eu sienne de ne tenir aucun de ses engagements pour le 15^{ème}, par rapport à la Tour. Cela ne vous étonnera pas mes chers collègues.

Un dernier point non négligeable que je voudrais ajouter comme une cerise sur le gâteau, c'est que le Commissaire enquêteur, -et ça me paraît aussi essentiel- aurait dû rendre en mai un nouveau rapport sur la modification du PLU dans le cas de la seconde enquête publique sur le projet Triangle. Il aurait dû rendre son rapport au mois de mai, je pense que c'est pour cela que la Ville a inscrit ces deux projets de délibération en juin et juillet. Il y a eu une enquête publique du 15 mars au 15 avril 2013, mais que, -manque de chance, la Ville n'avait pas prévu cela- le Commissaire enquêteur a demandé un délai supplémentaire, ce que la réglementation lui permet. Il n'a pas encore remis son rapport. Nous allons délibérer aujourd'hui sur cette affaire extraordinairement importante pour le 15^{ème} et pour Paris d'ailleurs, sans connaître l'avis du commissaire enquêteur sur la 2^{nde} enquête publique sur le projet Triangle. A-t-on peur de ce qu'il dira ? De quoi s'agit-il ? Le flou, la confusion, le désordre, l'opacité -et je pourrais en rajouter- qui entourent le projet Triangle, les réponses insuffisantes, voire caricaturales de la Ville, aux observations du commissaire enquêteur, mais aussi les promesses non-tenues par la 1ère Adjointe, tout cela ne nous incite guère, et je le regrette parce que nous avons suivi la Ville jusqu'à présent, à renouveler notre confiance sur l'un des projets les plus emblématiques de la mandature. Vous vous étiez engagés à la transparence, à l'objectivité et à la concertation, il n'y a plus rien de tout cela. Nous n'avons d'ailleurs pas eu de réunion sur tout ceci depuis des années. On nous met en bloc, comme cela, ces deux projets de délibération. La gravité du constat que je viens de faire, -je m'excuse de sa longueur mais le projet est de taille et d'importance- nous amènera, -en attendant peut-être, car nous vous donnons une dernière chance d'avoir des explications plus convaincantes- à nous prononcer contre ces deux projets. Mme Margueritte.

Mme Margueritte : Merci Monsieur le Maire. J'ai refait un petit historique pour l'assemblée. Il est vrai que l'appui à l'élaboration de la Tour Triangle ainsi qu'aux différentes phases de vote autour de cette tour, a été unanime dans cette assemblée, droite et gauche confondues. Depuis 2008, plusieurs réunions ont été organisées en présence des architectes concepteurs, des maîtres d'œuvre, des conseillers de quartiers également. Plusieurs points ont été relevés lors de ces rencontres. Une entre toute, la transparence architecturale de cette future tour qui fut mise en doute, c'est vrai, lors d'une dernière réunion. Les opposants à ce projet se sont fédérés, qu'ils soient riverains, ou concernés par l'opposition aux tours dans Paris. Il s'agit

de deux combats différents qui ont convergé et plusieurs associations ont mis leurs préoccupations en commun. Il est évidemment de notre responsabilité d'élus d'en tenir compte. Les manifestations des habitants et les articles parus ici et là argumentés dans la presse appellent une réponse. Comme appellerait une réponse tous les points soulevés lors des nombreuses réunions et ateliers organisés autour de ce projet. Pour mémoire, notre souci politique commun au départ, se concentrait sur la préservation et l'amélioration du Parc des Expositions. Il fut un temps où la suppression de ce site fut même envisagée, libérant ainsi un foncier qui aurait pu être affecté en espace de construction pour d'autres usages. Nous sommes tout à fait conscients que le Parc des Expositions de Paris doit rester un site phare de notre ville et de notre arrondissement. Nous en mesurons l'enjeu économique. Je vous réponds sur ce point-là, M. Dargent. Cependant, le manque de cohérence architecturale avec les autres projets du sud de notre arrondissement, est un point qui mériterait d'être analysé, car il relève du manque de coordination décisionnaire entre la Ville, la Région et l'État et du manque d'information du Maire du 15^{ème}, et de la même façon de ses adjoints et conseillers chargés de l'Urbanisme, et de l'Architecture par la Mairie centrale par rapport, par exemple, au nouveau projet central concernant le périmètre s'étendant du Parc des Expositions jusqu'à l'héliport.

Pour en revenir à la Tour Triangle, les architectes Herzog et de Meuron nous ont expliqué leur choix de forme, la raison géométrique principale du choix du triangle. Lorsque l'on regarde en hauteur les découpes des rues parisiennes, la forme triangulaire s'impose, notamment dans les tracés haussmanniens. Malgré ce plaidoyer intelligible des concepteurs, celui-ci ne dissipa jamais totalement les doutes sur la hauteur et la projection de l'ombre portée sur cette future tour. Bien des interrogations restèrent sans réponse satisfaisante lors de notre précédente rencontre, même si elles furent notées. Le site doit rester économiquement attractif, nous en convenons. Nous avons considéré l'éventuel impact de la création d'emplois dans notre arrondissement et la requalification de ce secteur. Cependant, la marche fut quelque peu forcée. Le projet de cette tour étant d'ordre commercial et privé, le promoteur *Unibail Rodamco*, ayant trouvé une entente commune avec la Ville, celle-ci s'employait dès le début de cette mandature à imposer cette Tour Triangle plus que tout autre aménagement. Il aurait été temps, si la Ville de Paris avait été plus sensible à nos remarques et à nos propositions :

hauteur excessive, problèmes de cohérence environnementale, insuffisance des transports desservant le site, affectation des surfaces, dont au départ un projet d'hôtel international et autres, de redimensionner un projet en accord avec les promoteurs et la Ville. Il semble que ce temps soit passé. Que de rendez-vous manqués, que de malentendus. Nous regrettons une fois encore le manque de concertation et la non-prise en compte de nos propositions, accélérant en quelque sorte, les vives oppositions des riverains et des associations à cette tour. Cela démontre que la démocratie et la concertation voulues par la Ville qui se veut exemplaire, est un échec. Les parisiens sont par ailleurs majoritairement opposés aux tours. Car elles leur sont souvent présentées de façon clivante et isolée, dans des périmètres urbains sans raison véritable, sinon celle du seul geste architectural. Alors qu'elle mériterait dans certains cas d'être étudiée avec intérêt suivant les usages auxquels elle devrait être destinée. Nous sommes vraiment loin du projet ambitieux du Grand Paris impulsé par M. Sarkozy à la Cité du Patrimoine et de l'Architecture, en 2007. Nous regrettons que nos amendements soient restés lettre morte.

Monsieur le Maire : Merci Mme Margueritte. Si le public peut s'abstenir à la fois de filmer et puis d'applaudir. Il faudrait essayer de respecter un certain comportement s'il vous plaît. Mme Poirault-Gauvin.

Mme Poirault-Gauvin : Je voulais faire une remarque. Chacun connaît ma position sur les tours et les gestes qui reflètent une audace architecturale dès le lendemain de l'élection municipale en 2008. J'ai co-signé avec plusieurs collègues conseillers de Paris et d'autres arrondissements, une tribune dans Le Monde, intitulée : « Vive les gratte-ciel à Paris ». Oui, je suis favorable aux tours à Paris, aux portes de la capitale, et je ne renie rien de cette position, je l'ai dit à plusieurs reprises droit dans les yeux aux responsables d'associations qui sont dans la salle. Mais j'avoue que sur ce dossier, on ne peut plus vous suivre. Anne Hidalgo arrive même à dissuader des gens qui pourraient la suivre sur des dossiers de fond. Il y a un problème de confiance, cela a été dit. Il y a eu sa démission de la commission. Il y a eu des problèmes de dossier dans la gestion de sa transparence, un dossier qui a beaucoup changé depuis l'origine. Et il faut aussi entendre le terrain, les habitants qui se sont exprimés lors de l'enquête publique. J'ai été très frappée par la réserve du Commissaire enquêteur concernant la situation, les déplacements.

Il rappelle bien qu'il faut tenir compte du cumul des projets. Pas de renforcement de transports en communs prévu. Ce qui est terrible dans ce mémoire, c'est que le Maire de Paris se défasse sur le STIF, en disant que c'est son problème. Je pense donc qu'il y a là un vrai problème de confiance. Nous assistons, en matière d'urbanisme, à un système très opaque. On a vu notre dossier du 15^{ème}. Il n'y a pas eu de communication des études, notamment de circulation en amont, vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Il ne faut donc pas exagérer. Dans ces conditions, je vais suivre votre position, mes chers collègues. La Tour Triangle aurait pu fédérer tous les élus du 15^{ème} arrondissement, mais pour cela, il aurait peut-être fallu de la part de la porteuse du projet, un peu plus d'intelligence dans la gestion de ce dossier.

Monsieur le Maire : Merci. Mme Tachène.

Mme Tachène : Merci Monsieur le Maire ; Pour les élus centristes, et pour tous les élus je pense, l'intérêt général est la notion centrale qui doit guider notre réflexion et nos décisions. Dans un monde en pleine mutation, cette finalité de l'intérêt général, a toujours su s'adapter aux enjeux économiques et sociaux contemporains, a su s'harmoniser avec nos valeurs, tant en s'inscrivant dans la modernité, avec comme objectif constant de mieux répondre aux besoins nouveaux qui s'expriment. C'est donc avec ce regard particulier que nous examinons ce soir ce projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles et l'opération Triangle. Indéniablement, la construction d'une telle tour aura d'importantes conséquences sur la qualité de vie des riverains et des habitants du 15^{ème}. Des conséquences de nuisances et de difficultés de circulation, des conséquences sur la vie locale. Nous entendons les avis émis par les habitants du 15^{ème} et nous les mettons en perspective avec les enjeux du projet. Sans développer à nouveau les arguments qui viennent d'être énoncés, je me contenterai de reprendre les conclusions du commissaire enquêteur. Sur l'évaluation des incidences de la révision simplifiée sur l'environnement, je cite : « Tous les éléments n'ont pas le même poids et le plateau des inconvénients est à ce niveau de définition, plus lourd que celui des avantages ». Sur l'intérêt général du projet, et je cite là encore le Commissaire enquêteur : « Tous les éléments n'ont pas le même poids. L'intérêt général n'est pas démontré à ce jour, son établissement nécessitant des expertises complémentaires ». Je ne vais pas revenir sur les réponses de la Ville, Monsieur le Maire, vous venez de le faire

parfaitement. Mais puisqu'il s'agit ce soir d'approuver cette révision de PLU pour permettre la réalisation de l'opération Triangle, nous ne pourrons le faire qu'à la condition que les réserves soulevées par le commissaire enquêteur soient levées. Et que des informations sur les projets à court, moyen et long terme, soient données. Dans cette attente, les élus du groupe UDI voteront contre cette délibération. Je vous remercie.

M. Dargent : D'abord pour me féliciter de voir l'UMP provisoirement reconstitué puisque Mme Poirault-Gauvin rallie M. Goujon, -j'aime bien l'union donc c'est une bonne chose-. Ensuite, plus sérieusement, pour remarquer qu'il est tout à fait légitime qu'un projet de cette ampleur suscite un certain nombre d'interrogations. Il faudra poser ces questions en Conseil de Paris. C'est le bon lieu pour obtenir des réponses à un certain nombre de dossiers liés à cette opération importante. Quand j'écoute Mme Margueritte s'interroger sur la hauteur de la tour en question, là, je ne comprends plus. Il ne s'agit plus des modalités d'application du projet mais de son principe même. On ne peut pas dire qu'on était pour la Tour Triangle, et qu'on a rencontré des problèmes, car la hauteur existait dès le début. Qu'il y ait un certain nombre de questions importantes, sur la desserte par exemple, qui doivent être posées, c'est tout à fait légitime et je suis sûr que notre Conseil de Paris permettra d'y répondre. Dans l'attente, évidemment, nous adopterons cette délibération.

Monsieur le Maire : M. Lamour.

M. Lamour : Il y a 5 ans, on nous présentait cette tour avec grand renfort de communication, comme le déclencheur, d'un geste architectural, pour rattraper le temps perdu, face à cette très bonne initiative du Président de la République qui, voulait faire travailler 10 cabinets d'urbanisme, pour créer finalement ce que devait être le Grand Paris du XXIème siècle. On avait compris à ce moment là, que M. Delanoë et Mme Hidalgo ne voulaient pas demeurer en reste et lançaient de façon un peu prématurée ce projet de la Tour Triangle, avec le soutien d'Unibail qui est un opérateur incontournable à Paris. Ce dernier s'occupe également du projet des Halles qui coûtera aux contribuables parisiens plus d'1 milliard d'euros quand tout cela sera terminé. L'on se rend compte, 5 ans après, que cette tour translucide est devenue bien opaque. Ce qui me choque terriblement dans ce projet tel qu'il nous est

présenté aujourd'hui dans cette délibération, c'est que cette tour ne sert quasiment plus à rien. Elle était essentiellement prévue pour transformer le Parc des Expositions en un parc multifonctions où les congrès devaient trouver leur place, et une place de premier choix. L'on s'est aperçu très vite que le concept des congrès était sorti de la tour, ainsi que la construction d'un hôtel au sein de cette tour. Le sentiment finalement que ce qui devait être un symbole restait un simple signal, ou un geste architectural qui ne trouvait plus son sens dans la rénovation et la restructuration du palais des expositions du Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Ce qui me choque le plus, c'est le mépris que le Maire de Paris et sa 1ère Adjointe portent aux habitants du 15^{ème} arrondissement. Ce que nous avons obtenu après moultes négociations avec le Maire du 15^{ème} arrondissement, et l'ensemble de l'équipe de la majorité du 15^{ème}, c'était la requalification de 5 quartiers du 15^{ème}, qui en avaient bien besoin. Je ne dis pas que cela réglait tous les problèmes. Ils sont nombreux, on le voit. L'enquêteur de cette large consultation publique en a fait état. Des problèmes de transports, de nuisances. On nous dit que la problématique de la logistique va être réglée, j'attends de voir. Je jugerai sur pièce lorsque tout cela sera rénové et restructuré au niveau du Parc des Expositions. Ces 5 quartiers requalifiés faisaient partie du package et étaient une sorte de signal fort envoyé aux habitants du 15^{ème} arrondissement qui, de fait, allaient connaître un certain nombre de nuisances. Pas un des projets de requalification n'est aujourd'hui en route. C'est ce que j'appelle réellement du mépris, ce qui finalement, entre assez bien aujourd'hui dans la ligne adoptée par Mme Hidalgo car j'apprends au même moment qu'elle est absente du Conseil du 15^{ème} arrondissement puisqu'elle est, semble t-il, présente à l'installation du nouveau président de la Fédération Internationale des Droits de L'homme. Comment peut-on à ce point mépriser et négliger les affaires du 15^{ème} arrondissement, surtout que l'ordre du jour est particulièrement fourni aujourd'hui et aller à l'installation du président d'une fédération internationale, comme elle est allée il y a quelques mois à l'installation du nouveau maire du 19^{ème}, M. Dagnaud après le départ de M. Madec. J'ai le sentiment, encore une fois, que Mme Hidalgo se moque du 15^{ème} arrondissement, de ses habitants et elle a supporté sur ses épaules un certain nombre de projets dont on voit bien qu'ils ne sont absolument pas ficelés.

Monsieur le Maire : Mme de Clermont-Tonnerre, rapporteure.

Mme de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. En 2008, le projet de la Tour Triangle annoncé en grandes pompes, présentait en dépit de ses dimensions pharaoniques, des atouts pour la capitale et le Parc des Expositions. Ce premier projet fondé sur la nécessité de renforcer la place et la compétitivité du Parc des Expositions, proposait une offre de services et d'équipements complémentaires nécessaires au positionnement du parc face à leur concurrence européenne. Il permettait par ailleurs la requalification de l'avenue Ernest Renan. Ce projet, même s'il suscitait un certain nombre de réserves de notre part, nous l'avons voté parce qu'il nous paraissait utile pour Paris, qu'il était nécessaire à la préservation de la dimension nationale du Parc des Expositions et parce que dans ce contexte, il nous semblait répondre à l'intérêt général. En septembre 2008, les porteurs du projet parlaient d'une vision d'avenir pour le Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Quant au Maire de Paris, il annonçait un édifice d'une grâce et d'une beauté inouïes, pouvant accueillir un centre de conférences, un hôtel, une pépinière d'entreprises, des espaces d'accueil liés à la création de salons et des commerces de proximité. 4 ans et demi plus tard, le projet Triangle se résume pour l'essentiel à des plateaux de bureaux en blanc regroupés dans un IGH qui finalement ne serait transparent que sur ses bords. Si, sur le plan du contenu, le projet d'origine a été vidé de sa complémentarité pour le Parc des Expositions, sur le plan de son impact sur le quartier, le projet soulève des questions suffisamment préoccupantes, tant sur le plan environnemental que sur des déplacements, qui ont conduit le commissaire enquêteur à formuler trois réserves fortes auxquelles la Ville a répondu d'une façon peu convaincante, ainsi que Monsieur le Maire vient de le détailler dans son intervention très complète. Je ne reprendrai donc pas tous les arguments développés lors des différentes prises de paroles mais je tiens à rappeler que l'exécutif municipal n'a pas tenu ses engagements inscrits dans ses amendements votés à l'unanimité en décembre 2009, et qui conditionnaient notre soutien au projet Triangle. La tenue des promesses faites sur la requalification de plusieurs quartiers dégradés n'est pas à la hauteur des engagements pris. La Ville a traîné et fait le service minimum pour la résidentialisation des Périchaux qui ne s'achèvera qu'en 2017. Idem pour Bargue où les passerelles ne sont toujours pas démolies. Quant à la rénovation des quartiers Sablonnières et Frères Voisin, aucune étude n'a été lancée à ce jour. Tout ceci ne nous incite pas franchement à accompagner ce projet de la

Tour Triangle, qui, en l'état ne nous semble ni répondre à l'intérêt général, ni à celui des habitants du 15^{ème}. Pour conclure, et après avoir entendu votre intervention, Monsieur le Maire, et celle de mes collègues de la majorité, je vous propose d'émettre un avis défavorable sur cette délibération. Ce vote est un signal que nous adressons à l'exécutif parisien dans l'attente d'une véritable prise en compte des préoccupations des habitants et des élus de la majorité du 15^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération, le n° 8 DF 57. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Le n°9 DU 98. Qui est pour ? Qui est contre ? Personne ne s'abstient. Il est donc rejeté.

10. DU 123. Cession par voie d'adjudication publique de deux lots de copropriété dans un immeuble 127-129 rue de Castagnary.

Monsieur le Maire : Merci.

11. DLH 85. Résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la SIEMP.

Monsieur le Maire : J'y joins le vœu 45.

M. Lamour : C'est un sujet qui signe l'un des plus grands échecs de la politique municipale du Maire de Paris lors de ses deux mandats, je veux parler de la politique du logement. Dans ce domaine, la précipitation avec laquelle Mme Hidalgo tente de créer le Grand Paris, est un aveu de faiblesse. Cette création du Grand Paris n'a qu'un objectif aujourd'hui : cacher l'échec en matière de logements et le faire porter sur un fait métropolitain qui n'existe pas encore aujourd'hui. Au travers du vœu et de cette délibération du vœu 45 auquel vous faites référence, Monsieur le Maire, nous voudrions appeler l'attention du Maire de Paris sur un mensonge, celui de M. Mano, qui, il y a encore quelques semaines, nous faisait croire que lorsque la Ville préempte un certain nombre de logements dans le parc privé, et qu'elle les conventionne auprès d'un certain nombre de bailleurs sociaux. Il s'agit aujourd'hui de la Sablière pour l'îlot Duranton dont les portes d'entrée se trouvent aux alentours du 90 rue de la Convention. Cela n'impactait en aucune façon le quotidien des locataires de ces logements devenus, par conventionnement, sociaux. M. Mano précisait les choses en disant que tout cela avait permis à 16 000 familles de rester à Paris, -je le cite- que ceux qui

avaient décidé de partir l'avaient fait au gré de mouvements professionnels et donc qu'ils étaient partis de leur propre gré, que les baisses de loyers avaient permis à des locataires de voir leur pouvoir d'achat augmenter, et -c'est là où cela devient un peu compliqué- il précisait que les locataires qui occupaient l'appartement, avant que celui-ci n'eût été conventionné, pouvaient rester dans les murs même s'ils dépassaient le plafond, -c'est déjà une bonne chose- en continuant dans ce cas d'acquitter leur ancien loyer. Dans l'îlot Durantou auquel le vœu fait référence, des augmentations particulièrement sensibles de loyer ont eu lieu. Jusqu'à 58% d'augmentation ces 6 dernières années. 10% par an. M. Dargent, je sais que vous savez lire. Beaucoup de personnes nous écoutent dans cette salle et je crois qu'il est important qu'ils sachent que malgré les propos de M. Mano, ces augmentations de loyer, hors charges et hors surloyer ont été de 60% sur les 6 années consécutives. Le vœu est là pour appeler l'attention du Maire de Paris sur les déclarations de M. Mano. Qui a raison ? Qui a tort ? Est-ce que M. Mano ment ou y a-t-il eu de la part des bailleurs sociaux un certain nombre d'augmentations non justifiées de ces loyers ? La question est posée et pour répondre de manière objective, -M. Dargent, vous en conviendrez- il me semble important que la Ville de Paris conduise une étude qui permette de déterminer les causes et les modalités des hausses de loyer constatées et surtout de prendre toutes les dispositions de nature à les faire cesser, comme le laisse entendre M. Mano. Il y a donc à la fois une réalité : la politique en matière de logements à Paris, et en particulier le logement intermédiaire qui est un véritable échec pour l'actuelle municipalité, et surtout le fait qu'il nous faut régler aujourd'hui des cas dramatiques d'un certain nombre de locataires qui ont vu leur loyer augmenter de manière particulièrement sensible, et qui, dans un certain nombre de cas, sont obligés de quitter leur logement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. Dargent.

M. Dargent : Je remarque que l'intervention de M. Lamour ne porte en aucune façon sur la délibération en tant que telle, quelle que soit son importance. Occupons-nous du vœu. Effectivement, j'ai été interloqué par les pourcentages d'augmentation que nous a donnés M. Lamour dans son vœu. Quand on fait le bilan, sur 86 locataires, 39, donc la moitié, ont un loyer plafond maximum équivalent au loyer Plus, soit 7,30 € du mètre carré. 47 locataires dont les ressources dépassent les plafonds, sont soumis au loyer dérogatoire qui se trouve entre 8 et 13 € du mètre carré. 36 acquittent un loyer compris entre 8 et

10 €, et 11 ont un loyer supérieur à 10 € du mètre carré, qui reste donc dans tous les cas inférieur au plafond actuel du PLS. Ces chiffres vérifiables et non contestables sont compatibles avec ceux présentés par M. Lamour, simplement parce que nous partions dans cette résidence de loyers extrêmement bas. Ce qui peut faire des pourcentages de loyers tout à fait inquiétants. Mais ce qui me paraît plus important, ce sont les chiffres que j'ai donnés, excusez-moi M. Lamour, qui donnent le prix au mètre carré pour les occupants. L'on peut considérer que c'est toujours trop évidemment. Il me semble quand même que dans le contexte actuel parisien, cela reste encore relativement raisonnable et que cela ne justifie en aucune manière le caractère alarmiste du vœu qui nous a été présenté, que nous rejetterons donc.

Monsieur le Maire : Merci M. Dargent. Quant au projet de délibération, il concerne tout de même plus de 1400 logements à loyer libre ou intermédiaires qui sont conventionnés en PLS et en PLI qui sont répartis dans une dizaine d'immeubles, 24 dans le 15^{ème}. Il y a là un conventionnement massif de logements intermédiaires au détriment d'une réelle mixité sociale. Nous demandons sans cesse qu'un tiers des logements sociaux réalisés soient des logements intermédiaires et nous n'y arrivons pas. On fait là exactement l'inverse. Cela finit par poser quand même quelques difficultés. Nous allons procéder au vote. Le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté. Pour le vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté, merci.

12. DLH 120. Location par bail emphytéotique, au profit de PARIS HABITAT-OPH, de l'immeuble communal 60, rue de la Convention.

Monsieur le Maire : Mme de Clermont-Tonnerre.

Mme de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Dans le prolongement des débats que nous venons d'avoir sur les immeubles de la SIEMP, nous avons maintenant une nouvelle délibération emblématique de la politique du chiffre menée par la gauche parisienne depuis 2001, sur laquelle j'aimerais connaître l'avis de ma collègue Anne Tachène. De quoi s'agit-il ? La Ville de Paris qui avait déjà préempté il y a quelques mois un immeuble situé 28 rue Lacordaire, vient de préempter l'immeuble voisin situé cette fois à l'angle de Lacordaire/Convention et nous propose aujourd'hui de le louer à PARIS HABITAT pour le transformer en logements sociaux. Je précise que cet immeuble de 26 logements dont 3 seulement sont libres, se situe précisément au 60 rue de la Convention, c'est-à-

dire tout à fait en face de la ZAC Boucicaut. Cette opération de préemption pose question. D'abord parce que l'immeuble du 60 rue de la Convention est situé dans une zone non déficitaire en logements sociaux, et d'autant moins déficitaire qu'il comptera prochainement 230 nouveaux logements sociaux qui vont être livrés dans le cadre de la phase 2 de Boucicaut, sans parler des opérations du 72 avenue Félix Faure ou encore d'Oscar Roty. Deuxièmement, l'immeuble a été préempté pour un montant de 8 522 940 € alors que France Domaine avait pourtant jugé élevé ce montant dans son avis de mars 2013. À cette somme importante il convient d'ajouter une première tranche de travaux estimée à environ 2,9 millions, ce qui monte l'opération à 11 525 000 € pour seulement trois logements libres. Je précise que tous les travaux nécessaires à la remise en état de l'immeuble, seront à la charge des Parisiens, alors qu'un propriétaire privé s'était porté acquéreur pour rénover ces logements. Cette politique de systématisation des préemptions, puisque la Ville vient également de préempter le 202 rue de la Convention, ne me semble pas relever d'une bonne gestion de l'argent public dont M. Dargent nous rappelait tout à l'heure encore la rareté, ni même d'un grand sens des responsabilités, surtout lorsqu'il s'agit d'acquisition pour un coût élevé d'immeubles occupés situés en face d'une ZAC qui concentre à elle seule plus de 50% de logements sociaux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Mme Tachène.

Mme Tachène : Effectivement, M. Dargent, je vais abonder dans le sens de Mme de Clermont-Tonnerre. Je ne sais pas si vous avez été très sensible aux chiffres qui ont été énoncés. Mais nous avons ce soir à délibérer sur ce sujet, dans un secteur qui est en pleine transformation et qui accueille un très grand nombre de logements et donc un nombre important de logements sociaux. Ainsi que Mme de Clermont-Tonnerre l'a rappelé, cette parcelle n'est pas située en zone de déficit. Malgré ce nombre très important, la Ville a décidé de préempter plusieurs immeubles pour continuer sa politique du chiffre. Tout cela ne nous paraît pas très raisonnable, d'autant que, comme nous le rappelons à chaque intervention, toutes ces opérations ne prévoient pas d'équipements collectifs destinés à accueillir les futurs habitants. Vous avez également soulevé le financement de ce projet qui représente aujourd'hui un coût excessif nous semble-t-il, pour simplement quelques logements libres. Pour toutes ces remarques, je vous propose de vous opposer à cette délibération, dans l'attente d'évaluations plus conséquentes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix le projet de délibération n°12. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté.

13. *DLH 132 Avenant au bail emphytéotique consenti le 29 octobre 2008 à la RIVP, portant location de lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété 106, rue Castagnary.*

14. *DLH 134 Conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris l'exploitant d'un garage dans l'immeuble communal 39-41, rue Castagnary (15e) pour la fixation de l'indemnité commerciale et la libération des lieux.*

Monsieur le Maire : Mme de Clermont-Tonnerre.

Mme de Clermont-Tonnerre : Nous pouvons nous réjouir qu'un accord ait pu être trouvé entre la Ville et l'exploitant du garage du 39-41 rue Castagnary, afin d'engager la rénovation de cette partie de la rue Castagnary. Il faut reconnaître que pour les riverains, l'environnement est loin d'être satisfaisant, notamment du fait de la présence d'un immeuble attenant au garage qui est muré depuis 2004 et totalement insalubre. Ceci étant dit, la perspective de nouveaux logements sociaux au 39-41 rue Castagnary nous préoccupe dans la mesure où ce projet se situe dans un secteur qui accueillera bientôt plus de 400 logements sociaux dont 82 sont déjà livrés et 330 restent à venir. Nous souhaitons que ce programme réserve une grande place aux classes moyennes, afin d'essayer de maintenir un équilibre dans ce quartier qui a déjà beaucoup souffert. Cette floraison de nouveaux logements entraînera une nouvelle demande d'usage d'équipements publics et d'espaces verts. Or, actuellement, l'offre est loin d'être satisfaisante. Nous demandons donc d'une part que le programme du 39-41 à Castagnary prévoie la réalisation d'un équipement de proximité, et que d'autre part, toute opération qui pourrait voir le jour dans ce secteur assez ingrat du fait de la proximité des voies ferrées et des cuves de la CPCU, fasse l'objet d'un traitement architectural de grande qualité, et soit étudié avec un souci de renforcement du végétal. En effet, et ma collègue Mme Ferhat peut vous le confirmer, les habitants nous ont exprimé à de multiples reprises leur volonté de voir leur quartier évoluer et faire l'objet d'aménagements paysagers, qu'il s'agisse de la végétalisation du mur de soutènement de la SNCF, ou de la réalisation d'une ferme maraîchère sous l'emprise de l'ancienne poissonnerie. Je rappelle également notre souhait de voir requalifier l'immense parcelle occupée par la CPCU, au même titre que l'intégration paysagère des cuves dont la destination va évoluer du fait des nouvelles réglementations européennes, mais qui resteront néanmoins sur le site. Enfin, je souhaite que tous ces projets

d'aménagements qui pourraient être conduits dans ce secteur trop longtemps laissé à l'abandon, donneront lieu à une concertation renforcée, que ce soit avec la Mairie du 15^{ème} ou avec les habitants, afin que les attentes des riverains soient réellement entendues et intégrées en amont du projet. Merci.

Monsieur le Maire : Pour information, ce matin, j'étais convoqué à un jury de concours d'architectes pour l'opération « Poissonnerie », si on peut l'appeler ainsi, au 57-71 rue Castagnary, et il est vrai que j'ai voulu y aller pour exprimer mon opposition à un projet rejeté par les riverains qui ont fait une pétition de près d'1 millier de signatures, dans un secteur ultra pourvu en logements sociaux puisqu'à cet endroit même, c'est plus de 400 logements sociaux qui sont en projet de réalisation, alors que la rue Castagnary est déjà une rue très difficile, qu'il y a eu des centaines de projets de logements sociaux que nous avons quasiment tous votés, et qui vont jusqu'au LCPC. La bonne idée était celle des associations de riverains de réaliser les logements étudiants et pour travailleurs sur le LCPC, -ce qui n'aurait pas empêché de faire des logements sociaux en plus- mais de faire aussi des équipements collectifs et un espace de respiration sur ce site qui est en plus très contraint, le long de la voie ferrée, près des cuves. J'ai d'ailleurs appris ce matin en interrogeant le Directeur Général de PARIS HABITAT, que ce qui permettait de lancer ce projet, c'était que la Préfecture de police avait levé la réserve technique due au fait qu'une partie des cuves, au lieu de fioul, contenaient du gaz. En réalité, il n'en est rien. Le Directeur de PARIS HABITAT, à qui j'ai demandé la réponse de l'étude technique de la Préfecture de Police, m'a dit qu'il n'y en avait pas et qu'il se basait simplement sur le fait que dans quelques années les cuves au fioul seraient remplacées par les cuves au gaz. Mais il n'y a pas d'étude technique permettant d'assurer la totale sécurité de tout cela, ce qui est tout de même assez étonnant. Je lui ai dit que pour plus de sécurité concernant son projet, il aurait intérêt à obtenir un document écrit du Préfet de police. Je me suis opposé à ce projet parce qu'il y a une absence totale de concertation et qu'il n'y a aucune réflexion sérieuse sur le site et les conditions de fonctionnement de ce quartier et de ce que veulent les habitants, et que l'on entasse des logements sociaux dans un secteur où les gens n'en peuvent plus et où il est nécessaire d'avoir des équipements publics, des jardins, un accompagnement social fort, etc. Surtout que l'on vient de supprimer le dernier jardin du secteur, le square Jacques Baudry qui a été transformé en TEP, puisque le TEP Castagnary a fermé pour la réalisation de l'opération de résidences de personnes âgées et d'HLM. Comme vous pouvez l'imaginer, j'ai prêché dans le désert, ce à quoi je suis habitué avec la Ville, mais j'ai tout de même tenu à exprimer cette position de la Mairie du 15^{ème} à PARIS HABITAT. M. Dargent.

M. Dargent : Je voudrais apporter une précision factuelle. Vous vous plaignez de prêcher dans le désert, Monsieur le Maire, mais si vous partez de prémices fausses, il ne faut pas vous en étonner. Les prémices fausses consistent à dire que ce quartier est complètement monopolisé, si j'ose dire, par les logements sociaux. C'est faux, Monsieur le Maire. Il y a dans le quartier Georges Brassens, très exactement, 24% des logements qui sont des logements sociaux. Le plancher fixé par la loi aujourd'hui, c'est 25% de logements sociaux. Donc, dans ce quartier, on est tout à fait dans ce qu'est l'objectif de la loi. On peut évidemment dire qu'on est contre la loi qui dit qu'il doit y avoir 24% de logements sociaux dans les villes, je note que vous êtes contre cette loi, nous, nous sommes pour. Je pense que beaucoup de parisiens sont pour également. En l'occurrence, il n'y a pas lieu de partir des prémices desquelles vous êtes parti. Il ne faut pas vous étonner qu'en partant de constats aussi erronés, vous ne soyez pas entendu.

Monsieur le Maire : Bien sûr. D'ailleurs les habitants et les riverains sont très heureux. On leur communiquera ce chiffre. À ce moment-là, adressez aussi ce chiffre aux maires des 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements où il y a environ 10% de logements sociaux. Je parle de vos collègues avec qui vous avez sans doute des contacts privilégiés. M. Baghdad.

M. Baghdad : Afin d'apporter un éclairage un peu technique à la situation de la CPCU, vos informations sont à la fois exactes et pas complètement bonnes, Monsieur le Maire, quant au devenir de la CPCU et de ses cuves. La CPCU a pour objectif de remplacer le fioul par du gaz, vous avez raison, sauf que sur ce site-là, les cuves ne seront pas remplacées par du gaz mais par de l'eau. Techniquement, sur le site proprement dit, il n'y aura ni fioul ni gaz, mais de l'eau, même si, sur le fond, la CPCU va se transformer en producteur d'énergie par le gaz et non plus par le fioul.

Monsieur le Maire : Adressez-vous au Directeur Général de PARIS HABITAT qui lui, a parlé de gaz. En tout cas, il y a tout de même la nécessité aujourd'hui d'avoir un avis du Préfet de Police, puisqu'il avait donné un avis négatif il y a un certain nombre de décennies. M. Menguy.

M. Menguy : Il est assez effarant d'entendre les propos de la gauche lorsqu'ils parlent de ce quartier. Entendre M. Dargent réduire le quotidien des habitants du quartier Brassens, -il faudra d'ailleurs qu'il nous explique comment il délimite ce quartier- à des chiffres, ou M. Baghdad, essayer de sauver des projets qui sont de mauvais projets, par des considérations techniques, tout cela est assez pitoyable. Cela prouve, M. Dargent, que vous et vos collègues n'allez pas beaucoup sur le terrain de ce quartier, et surtout que vous n'allez pas, au cœur de ces

quartiers, délimiter ce qu'est le quartier Brassens, Brancion, Périchaux, Bartolomé. Le problème avec vous M. Dargent, c'est que dès que vous voulez débattre, vous faites les questions et les réponses, ce qui explique beaucoup de résultats électoraux dans le 15^{ème} arrondissement. Vous qui nous répétez à chaque Conseil d'arrondissement que vous habitez ce quartier, ce qui, -et vous en êtes la preuve vivante- franchement pas la panacée en terme de défense des habitants, allez un peu aux Périchaux, à Bartolomé, à Brancion, allez expliquer aux habitants qu'ils ne font que 24% de logements sociaux, et que cela justifie non seulement d'avoir des politiques qui ne prennent pas en compte les attentes des habitants, mais en plus, que vous avez une politique en matière de logements, qui est purement idéologique. Que pour vous, une politique de logements, c'est ne pas prendre en considération les attentes des habitants, c'est faire du chiffre, M. Dargent. Je suis désolé, mais je trouve que c'est une sale politique, ce que vous faites là. Réduire le quotidien d'un quartier à des pourcentages de logements sociaux, revient à mépriser les habitants de ce quartier, que vous n'écoutez pas, que vous ne rencontrez pas et que vous ne représentez pas.

Monsieur le Maire: Merci. Je vais donc mettre aux voix ce projet de délibération, après que Mme Tachène ait pu conclure en tant que rapporteure.

Mme Tachène: Cette délibération portait sur un ensemble de deux bâtiments dont Mme de Clermont-Tonnerre a rappelé qu'ils étaient murés depuis 2004. La RIVP souhaite aujourd'hui relancer son projet avec la construction de nouveaux logements sociaux. Même si M. Dargent aime par dessus tout caricaturer les positions des uns et des autres et les dénigrer, nous votons les programmes de logements sociaux, et pas sans rappeler que cette emprise était dans un secteur qui accueillait déjà beaucoup de programmes de logements sociaux. Ainsi que nous le rappelons ici régulièrement, la création de nouveaux logements entraîne de nouvelles demandes d'usagers et des équipements publics indispensables à la vie du quartier. Il est bien de se préoccuper de la politique de logements mais il est bien également de s'occuper de la vie des gens et de leur qualité de vie. Si, dans ce secteur, il y a une crèche, une halte-garderie, et bientôt un établissement pour personnes âgées, c'est très bien mais cela ne suffit pas. Chaque nouveau projet de logements doit être accompagné d'équipements publics afin de privilégier la qualité de vie des habitants du quartier. Il est vrai que dans ce secteur, les habitants manifestent fortement le désir d'une végétalisation du secteur à travers différents projets de transformations des emprises libérées, en espaces végétalisés. Il y a par exemple les demandes récurrentes de végétaliser le mur de soutènement de la SNCF, de réaliser un aménagement paysager sur l'emplacement de l'ancienne poissonnerie, vous l'avez rappelé, c'est un projet que les riverains réclament depuis des années. Un architecte a

d'ailleurs proposé un projet de ferme maraîchère à cet emplacement. C'est là un projet que nous soutenons. Par ailleurs, sur ce secteur, les transports en commun sont également insuffisants et ne permettent pas d'accueillir de nouveaux riverains, tout comme les places de stationnement qui sont limitées. Je vous propose d'être plutôt favorable au vote de cette délibération, en formulant les demandes que nous avons entendues ce soir et qui ont été émises notamment par Mme de Clermont-Tonnerre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous allons voter sur ce projet. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Il est adopté, merci.

15. *DVD 153 Convention d'occupation du domaine public avec la société les Autocars Dominique-Be Green dans le cadre de l'exploitation d'une ligne de bus de quartier.*

Pas d'intervention. Merci

16. *DDEES 128 Subvention (16.000 euros) à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.*

Pas d'intervention. Merci

17. *DDEES 135 Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.*

Pas d'intervention. Merci

18. *DDEES 138 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants Le Village Saint-Charles pour les illuminations de fin d'année 2012.*

Pas d'intervention. Merci

19. *DEVE 107 Signature d'un avenant à la convention conclue avec RFF pour une subvention en nature sous la forme d'installation de portails d'accès au droit du Tennis Club de Vaugirard, sur la Petite Ceinture.*

Monsieur le Maire : Mme de Clermont-Tonnerre.

Mme de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Au niveau de l'ancienne gare de Vaugirard, l'aménagement de la petite Ceinture passe au milieu de deux parcelles appartenant à la SNCF, qui sont occupées par le Tennis Club de Vaugirard. Les courts de tennis étant situés de chaque côté de l'emprise ferroviaire, les joueurs avaient pour habitude de communiquer entre les deux sites en traversant la voie ferrée. Or dans le cadre de l'aménagement de la Petite Ceinture, le tracé de la promenade plantée est désormais délimitée par des clôtures afin d'assurer la tranquillité des riverains et d'éviter un éparpillement des promeneurs sur les talus. Du fait de ces aménagements, la traversée au droit du Tennis Club de Vaugirard devenait problématique pour les joueurs du court 7 et du mini tennis situé de l'autre côté des voies. Les responsables de ce club, qui, je le rappelle, regroupe 850 membres, ont exprimé à juste titre leur préoccupation et proposé des solutions pour permettre le bon fonctionnement du club. La proposition la plus rationnelle consistait à aménager le passage souterrain situé sous les voies et de créer une sortie sur le quai à proximité de la gare de Vaugirard. Cette solution n'ayant pas été retenue et l'installation de portillons gérée par les Parcs et Jardins ayant été privilégiée, je souhaiterais savoir, et j'interroge ma collègue Mme Toubiana, comment s'effectuera la traversée des voies aux heures de fermeture au public de la Petite Ceinture ? Je saisis cette délibération par ailleurs, pour exprimer mon inquiétude devant l'absence d'entretien des façades de la gare de Vaugirard qui est inscrite en PVP et représente un lieu emblématique du patrimoine ferroviaire parisien. Je rappelle pour mémoire que l'étude APUR de 2000 prévoyait que la Ville, en lien avec RFF et la SNCF, étudie une meilleure mise en valeur et utilisation des ouvrages et bâtiments qui font partie du patrimoine ferroviaire du site, en particulier les voutes du viaduc de Vaugirard et la gare de Vaugirard puisque celle de Beaugrenelle a disparu. Aucun de ces projets n'a avancé, en dépit de nos demandes réitérées, notamment sur le devenir de la gare de Vaugirard, qui se dégrade. La gare de Vaugirard pouvant offrir des activités en rapport avec la promenade plantée, je renouvelle notre proposition d'installation d'une Maison de la Nature dans une partie du bâtiment située au droit du quai, afin de proposer aux enfants et aux promeneurs des activités en lien avec la biodiversité qui se développe sur le corridor écologique de la Petite Ceinture. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions là-dessus ? Mme Toubiana.

Mme Toubiana : Pour répondre à Mme de Clermont-Tonnerre. La solution retenue des portails ne règle pas l'accès au court de tennis n°7 aux heures de

fermeture de la Petite Ceinture. En particulier en soirée, les courts de tennis étant ouverts jusqu'à 22h. Ce qui aurait pu être en effet résolu par un aménagement du tunnel. Les membres du Tennis Club devront, aux heures de fermeture de la Petite Ceinture, faire le tour et y accéder par la rue de Vaugirard, ce qui est vraiment regrettable. Je vous invite cependant à voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Il est vrai que le tunnel est plus pratique. Nous l'avons d'ailleurs emprunté avec Mme de Clermont-Tonnerre. Mais cela demandait un certain nombre de travaux assez coûteux, semble t-il et c'est dommage. Nous allons mettre cette délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est adoptée.

20. *DEVE 112 Convention d'exploitation de la promenade PC 15 conclue avec Réseau Ferré de France et la SNCF.*

21. *DVD 144 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement de la liaison piétonne de l'îlot Saïda.*

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Monsieur Menguy : Nous avons déjà eu à débattre de ce projet qui dénaturait le projet initial de la Coulée Verte et de Petite Ceinture. Je ne résiste pas, suite au débat que nous avons eu, à vous lire un paragraphe de cette délibération, qui, à mon sens, illustre tout à fait la démarche de la Ville de Paris lorsqu'il s'agit de faire des aménagements dans le quartier du 15^{ème}. Je cite : « Ce projet d'aménagement a été élaboré et mis au point en concertation étroite avec les responsables de PARIS HABITAT et la Mairie de Paris. Le projet a été présenté aux résidents lors d'une réunion publique le 16 mai 2013, en présence de PARIS HABITAT ». Vous avez là en deux phrases, le résumé parfait de ce que fait la Ville. Elle se consulte avec elle-même pour vérifier qu'elle est d'accord avec elle-même sur tel ou tel aménagement, et surtout, elle ne consulte pas les habitants. Elle fait simplement comme d'habitude, c'est-à-dire les mettre devant le fait accompli. Nous regrettons encore une fois cette démarche. On le savait, avec les Conseils de quartier, que la Ville ne prenait jamais en compte ce que les habitants des conseils de quartier pouvaient faire remonter, même lorsqu'il s'agissait du Conseil de quartier Brassens auquel certains sont plus attachés que d'autres. Nous sommes encore mis devant le fait accompli et les habitants aussi. À cette fameuse réunion publique du 16 mai 2013, les habitants ont clairement fait état de leur désaccord et de leur mécontentement sur ce projet. Alors, deux poids,

deux mesures : d'abord une auto-concertation entre la Mairie de Paris et PARIS HABITAT et le fait accompli et imposé des aménagements aux habitants, même lorsqu'ils sont contre cet avis, d'autant plus, nous l'avons dit, qu'un tel projet, risque de dénaturer le beau projet de la Petite Ceinture que nous soutenons depuis le début.

Monsieur le Maire : M. Dargent.

M. Dargent : Je souhaite donner deux éléments d'information sur cette délibération. Le premier est factuel. J'avais été très ému par l'indignation de la partie droite de cet hémicycle lorsqu'il avait été question de réaliser cette liaison piétonne, non pas par le tunnel, mais en passant au-dessus. Et puis j'ai retrouvé le bulletin de la Mairie du 15^{ème} où elle souhaitait explicitement, -c'est dans le numéro de 2011 à la page 8- que la liaison passe, non pas dans le tunnel mais bien au-dessus du tunnel, ce qui est effectivement la seule solution raisonnable. C'est un exemple parmi 1000 de la politique à géométrie variable de la Mairie du 15^{ème} qui, par définition, est contre tout ce que fait la Ville de Paris, même lorsqu'il s'agit en fait de ne rien faire d'autre que ce qu'elle a souhaité elle-même. Ce premier point est vérifiable. Le deuxième point. Il y avait effectivement une question à résoudre par rapport à cette liaison de l'accès au parking. PARIS HABITAT a, avec les amicales de locataires, et conformément aux engagements pris en réunions publiques, entretenu un dialogue avec les Amicales en question. Un accord a été trouvé pour que l'ensemble des habitants puisse accéder facilement à leur emplacement de parking par l'intermédiaire de badges et le Président de l'Amicale qui était intervenu vivement lors de la réunion publique, a remercié PARIS HABITAT de son efficacité à l'issue de cette réunion. Vous parlez et nous agissons. Merci.

Monsieur le Maire : M. Lamour.

M. Lamour : Comme d'habitude, vous agissez dans le désordre, M. Dargent, et avec beaucoup de précipitation sur ce dossier-là. S'il y a bien un dossier sur lequel il y avait un consensus de la part des élus du 15^{ème}, -majorité comme opposition ; je me souviens d'ailleurs d'un déplacement de Mme Giboudeaux à ce sujet- c'était celui-ci. On y était arrivés parce que cela avait du sens. Il y avait une réelle interrogation sur le passage, en surface ou en souterrain, de la dernière portion qui va des tennis de Vaugirard jusqu'au Parc Brassens. Nous avons demandé, sans avoir beaucoup d'informations sur le sujet, que les deux études soient poussées à fond. Nous avons déjà le sentiment que vous aviez opté pour une solution qui ne s'embarrassait que de très peu d'exams techniques, de cette possibilité de passer sous le tunnel, sans nous parler de ce qui allait se passer au niveau de la surface. Vous ne nous en aviez pas fait part, ni à nous, ni

aux riverains. Ce qui nous désole, c'est que ce projet est totalement dénaturé, contrairement à ce que vous laissez entendre, puisque d'une Coulée Verte qui ne rencontre pas un véhicule, on arrive à une sorte d'associations de tronçons dont le dernier est assez catastrophique puisqu'il faudra que les utilisateurs de cette Petite Ceinture ainsi rénovée, traversent deux voies dont on sait qu'elles sont extrêmement passantes. Qu'il s'agisse de la rue Olivier de Serres ou de la rue Dantzig, le flot de véhicules est très important. Je trouve que d'un très beau projet qui avait beaucoup de sens et qui permettait d'aménager cette Petite Ceinture, vous le transformez en projet purement passable et surtout, vous mettez les locataires de l'îlot Saïda face à des contraintes qui ne sont pas acceptables. Vous en jugerez lorsqu'il y aura un certain nombre d'incivilités qui se dérouleront dans cet espace, qui bien évidemment, ne sera absolument pas surveillé. Mais vous avez l'habitude car vous vous moquez totalement de ce quartier, comme de beaucoup d'autres d'ailleurs, M. Dargent.

M. Baghdad : Je voudrais souligner mon étonnement, aux côté de celui de M. Dargent, sur le fait que nous avons beaucoup débattu sur la Petite Ceinture, et qu'il y a effectivement eu -M. Lamour l'a rappelé- consensus sur le sujet. À tel point que dans les écrits de novembre 2011 de la Mairie du 15^{ème} arrondissement, il était bien mentionné que ça n'était pas dans le tunnel que devait passer la dernière portion, mais au-dessus. Je veux bien que ce consensus disparaisse, vous avez le droit de changer d'avis, mais les écrits sont présents et relatifs à ce moment-là. Ensuite, vous parlez d'un certain nombre de considérations techniques. Effectivement, le passage dans le tunnel avait des impacts techniques fort dommageables pour les habitants du 15^{ème}. Il y avait une réserve de la Préfecture de Police car l'effet de tunnel, au-delà de 300 mètres, en plus de l'aspect anxiogène pour les habitants qui devraient passer là, est source de petits trafics et cela favorise une délinquance de petite proximité cachée. Il y avait aussi l'aspect technique de l'accès pompiers qui engendrait un aménagement du tunnel très conséquent et très coûteux. C'était l'un des impacts de sécurité, en cas de malaises, engendrés par la traverse du tunnel. Deux points ont été mentionnés par les habitants lors de la réunion de mai 2013, qui demandaient comment traverser de manière sécurisée la rue Dantzig et comment faire en sorte qu'il n'y ait pas de délinquance sur la parcelle verte de l'îlot de Saïda. Deux réponses avaient été apportées, M. Lamour, vous étiez présent. Le fait tout d'abord qu'il y aurait un agent des Parcs et Jardins présent sur cet espace vert, et concernant la sécurisation de la voirie, il a été question de trouver une solution de ralentissement sur cet espace-là afin que le trafic automobile soit bien sécurisé et que les passages piétons se fassent dans la plus grande sécurité.

Monsieur le Maire : M. Menguy, rapidement.

M. Menguy : Dans le match qui oppose ce soir M. Dargent à M. Baghdad pour la deuxième place sur la liste des municipales, il faut bien reconnaître que M. Baghdad a un petit avantage sur le fond et sur la forme, mais je ne doute pas que M. Dargent saura rattraper son retard dans les tous prochains jours. Je note tout de même qu'au-delà du sketch du haut comique du 15^{ème}, viennent d'être relevés un certain nombre de points problématiques sur la sécurité. M. Baghdad nous parlait d'un nouveau surveillant des Parcs et jardins, ce qui est assez contradictoire avec le vœu du dernier conseil d'arrondissement, mais je note que des questions encore restent en suspens, en particulier en matière de sécurité, ce qui va impacter les riverains de cet îlot. Il s'agit là d'une mauvaise solution. Il va falloir trouver mieux car ce sont les habitants du quartier qui sont concernés.

Monsieur le Maire : Je crains qu'avec ce projet de délibération, ce ne soit une fin assez triste pour la Petite Ceinture et son aménagement de la Coulée Verte, alors qu'elle avait suscité beaucoup d'espoir, comme cela vient d'être dit. Pour rétablir la vérité historique, en mai 2012, la Mairie du 15^{ème} avait saisi la Directrice des Espaces Verts et la Direction Générale de PARIS HABITAT, afin de demander que les deux options d'aménagement soient étudiées ; passage par le tunnel et en surface. Dans l'hypothèse d'un contournement du tunnel que nous pouvions envisager pour des raisons techniques, il était prévu qu'une concertation avec les riverains soit engagée dans les plus brefs délais. PARIS HABITAT nous répondait alors qu'une concertation serait menée dès l'automne 2012. La Directrice de la DEVE répondait que la Mairie du 15^{ème} serait associée à cette concertation, ce qui ne fut jamais le cas. Elle nous répondait aussi qu'une étude préalable pour un passage par le tunnel, était effectuée en 2003 et que cette option n'avait pas été retenue. Mais je pense qu'en 10 ans, l'évolution du monde a fait qu'il était peut-être envisageable que des aménagements techniques nouveaux soient apportés. M. Dargent compare le tunnel du Mont-Blanc et le tunnel de la Petite Ceinture. Le tunnel des Tuileries lui-même supporte une traversée par les piétons et par les cyclistes tous les dimanches et bien au-delà. Même si là aussi les choses sont différentes. Mais l'on peut très bien passer dans un tunnel. Ce que nous avons demandé et que vous avez refusé, c'est que 10 ans après, les réglementations ayant évidemment évolué, quel qu'en soit le sens, avec des progrès techniques importants, une autre étude soit réalisée, pour que l'on puisse savoir si cela n'était pas possible. Cela aurait permis aussi des économies en évitant des ascenseurs, etc. Nous demandions simplement une autre option afin de présenter aux riverains une étude de 2013 et non pas de 2003. J'ai lu le journal local du 14^{ème} arrondissement il y a quelque temps et j'ai vu M. Cherki présider une réunion avec les habitants d'un secteur, concernant un autre tunnel de la Petite Ceinture ferroviaire. Le débat portait sur l'éventuelle utilisation du

tunnel. Les habitants du 14^{ème} disaient à M. Cherki que l'on pourrait aménager ce tunnel pour faire une traversée souterraine de la Coulée Verte et pourquoi pas y installer une salle de spectacle ou de cinéma. C'était là les projets des habitants du 14^{ème} auxquels M. Cherki avait répondu qu'ils allaient être étudiés. Il me semble que ce qui est proposé pour le 14^{ème} peut l'être aussi pour le 15^{ème}, à moins que notre arrondissement soit particulièrement stigmatisé et que l'on ait le droit de ne rien y faire, excepté de subir les oukases du pouvoir de la Mairie Centrale. À partir du moment où vous avez décidé de passer en surface, vous prévoyez un aménagement ultra minimaliste. Selon les dessins, il s'agit d'une sorte de bande identifiée au sol qui traverse tout l'îlot de Saïda, le coupant en deux. Ce n'est pas du tout ce qui était envisagé pour une Coulée Verte à corridor écologique. Il n'y a d'ailleurs plus de continuité puisque l'on traverse deux rues : Dantzig et Olivier de Serres. Il n'y a donc plus de corridor écologique, plus de continuité en tout cas pour la biodiversité, qui était l'un des enjeux majeurs de ce projet d'aménagement. L'aménagement d'un troisième tronçon était prévu. Le tronçon Olivier de Serres par Georges Brassens et qui devait aboutir au pied du Silvia Monfort. Là, vous faites arriver ce marquage au sol dans le square Romain Gary. Ça n'est plus du tout la même chose. Le square Romain Gary est au bout de la rue des Périchaux, et non pas du tout dans la Coulée Verte. On a donc quitté la Coulée Verte et on est sur un bord de talus avec un simple marquage au sol. La Coulée Verte devait à l'origine relier les Parcs Brassens et Citroën. Vous avez donc abandonné ce projet. Puisque vous aimez bien citer mes déclarations, je vous citerai aussi dans Infoquinze, un article signé M. Dargent : « Notre arrondissement va donc bénéficier d'une liaison piétonnière et cyclable longue de 2km ». Les vélos ont d'ailleurs disparu. Mme Toubiana.

Mme Toubiana : Ce projet a en effet été imposé et non présenté aux résidents de l'îlot Saïda sans aucune concertation, ni avec eux, ni avec la Mairie du 15^{ème}. Aucune étude n'a été réalisée pour envisager le passage de la Coulée Verte dans le tunnel. M. Baghdad a parlé des réserves de la Préfecture de Police et des pompiers. Je regrette que lors de la réunion de concertation avec PARIS HABITAT, il n'y ait pas eu de représentants de la Préfecture de Police et des pompiers. Seules des considérations financières ont été évoquées lors de cette réunion, pour écarter la possibilité du passage dans ce tunnel. Il est écrit d'autre part dans la convention qui accompagne la délibération, que cette liaison piétonne permet d'assurer la continuité de la promenade. C'est totalement faux puisqu'avec ce passage et un passage dans deux rues, il n'y aura plus de corridor écologique. Cette délibération signifiant l'abandon du projet initial de la Coulée Verte, je vous invite à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

22. *DEVE 122 Subvention en nature (500 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens) et convention avec l'association Le Club Vaugirard.*
23. *DUCT 126 Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal Le Patronage Laïque, 72 avenue Félix Faure.*

Monsieur le Maire : Mme Fonlladosa.

Mme Fonlladosa : Avant que Mme Hidalgo, dans l'ombre de M. Blondel, ne s'empare du sujet, le patronage laïque de l'avenue Félix Faure présentait beaucoup d'intérêt pour les habitants, les familles et les associations du 15^{ème}. Il était devenu vieillot et méritait d'être mis aux normes, réparé et rendu plus moderne. Qu'à cela ne tienne, Mme Hidalgo, en tandem avec M. Blondel, en a fait le Patronage laïque du XXI^{ème} siècle extraordinaire. On a donc aujourd'hui un dossier de 2 ou 3 kg sur ce sujet concernant la nouvelle convention à passer avec le délégataire. Avec Mme de Clermont-Tonnerre, nous avons pu assister jusqu'à un certain jour, au comité de pilotage de ce patronage laïque, jusqu'au moment où on nous a dit qu'il n'était plus utile que ce comité se réunisse, selon Mme Hidalgo, pour une raison assez fallacieuse, puisque les anciens gestionnaires du Patronage laïque étaient dans le comité de pilotage et qu'ils souhaitaient se présenter à la gestion du futur patronage laïque, on éjectait donc tout le monde d'un seul coup, au lieu de raisonnablement ne faire sortir que les anciens responsables. Depuis, nous n'avons plus aucune nouvelle de ce beau projet, jusqu'à ce que cette délégation arrive. Ce patronage rendait beaucoup de services, depuis 1908, à de nombreuses familles du 15^{ème}, et il était très ouvert sur le quartier. On se souvient de ce grand débat où Mme Hidalgo avait voulu introduire la concertation sur le nouveau Patronage laïque qu'elle envisageait. Je n'avais jamais assisté à un débat aussi houleux et en sa défaveur que ce jour-là, où elle a présenté le projet et le bâtiment qui a fait hurler les associations et les habitants, riverains de ce bâtiment aujourd'hui sorti de terre et qui sera mis en activité à partir de janvier 2014. Je me pose une question. Nous avons beaucoup de relations avec les habitants du quartier, les associations, et les demandes qui nous sont faites sont assez précises. Compte tenu du fait que le 15^{ème} est très mal équipé, de par tout ce que l'on nous refuse, en lieux culturels, familiaux, ou de convivialité, je me demande ce que Mme Hidalgo avait derrière la tête quand elle a piloté ce projet car lorsqu'on lit tout le détail des attendus, ce n'est qu'un long leitmotiv sur la laïcité. C'est le temple de la laïcité. Comme si le futur délégataire ne pouvait pas comprendre qu'il était obligé de répondre à cette volonté de la Ville, en tout cas

de Mme Hidalgo, de se faire son équipement d'ayatollah de la laïcité plutôt que de mettre à la disposition des habitants du 15^{ème} et des associations culturelles ou autres, un lieu qui manque terriblement aux habitants dans ce quartier. Je voulais donc savoir si M. Sarraconi avait lu dans le même sens que moi les attendus de ce débat.

Monsieur le Maire: Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le Patronage laïque ? Ce qui est fâcheux dans de nombreux dossiers que nous examinons, c'est que pour un certain nombre d'entre eux, tels que nous les avons pendant toute la soirée, on aurait pu ensemble, avec un peu de transparence, de consensus et de discussion, aller vers un accord et prendre des décisions consensuelles. On a bien essayé mais il n'est décidément pas possible de travailler avec Mme Hidalgo. Je me souviens encore d'un entretien que j'avais eu avec elle, portant sur le patronage laïque. Je lui avais dit que je n'avais pas la position de mon prédécesseur très hostile au Patronage. Ma position est à débattre et nous en avons parlé. Elle m'avait dit à l'époque qu'elle souhaitait transformer ce patronage laïque et le rénover - on ne parlait pas à l'époque d'une construction à 5,5 millions d'euros- et le consacrer à des activités associatives locales. Je lui avais dit que si c'était ce projet qu'elle présentait, elle avait mon accord. Ce n'est pas du tout le projet qui a émergé. Il y a eu tout d'abord cette volonté très politicienne de donner la direction politique de ce projet à M. Blondel, qui présidait un comité de pilotage qui ne s'est pratiquement jamais réuni, et où les deux élues du 15^{ème} ici présentes ont donné des avis dont il n'a jamais tenu compte. Pourquoi ne pas simplement rénover un tel bâtiment, qui, totalement reconstruit va coûter 5,5 millions d'euros, et économiser ainsi les deniers publics, mais avec une subvention annuelle de 500 000 € tout de même. Du jour au lendemain, la Ville va donner une subvention de 500 000 €. La précédente association avait elle, une subvention de 10 000 €. Il est vrai qu'après la réunion très houleuse à laquelle Mme Hidalgo, M. Blondel et moi-même participions, -et qui a par la suite entraîné une pétition de la part de centaines de riverains- le pari architectural imposé -je me souviens que des habitants audacieux ont proposé une autre couleur, et il n'en a pas du tout été question. On ne pouvait donc rien toucher de ce projet qui était totalement ficelé et présenté aux habitants. Ce projet densifie de façon exagérée le secteur. Car en plus du patronage laïque, il doit y avoir une résidence sociale pour travailleurs au-dessus. On aurait pu y mettre encore une cinquantaine d'HLM ou une crèche au-dessus tant qu'à faire. Pour les riverains, c'est tout de même une source de contestations assez légitime avec une sur-densification de l'îlot. Enfin, on ne répond absolument pas aux besoins du quartier. Pour servir à la gloire, certainement, de Mme Hidalgo, comme dans la ZAC Boucicaut avec l'Agence du Court-Métrage, dont on ne sait pas d'où elle sort, ici tout cela n'est pas destiné

aux associations locales, qui auront peut-être un petit coin avec un strapontin. Tout le monde sait bien que ça n'est pas avec la construction d'un temple, comme dans les temps antiques, que l'on fait avancer la laïcité, mais bien plutôt par des actions concrètes. Il est donc dommage que nous n'ayons pas pu avancer là-dessus dans l'intérêt du 15^{ème} arrondissement plutôt que pour servir à la gloire et surtout à la politique de Mme Hidalgo. Mme Roy.

Mme Roy : Je voudrais juste rappeler qu'on ne pouvait pas rénover. Nous étions obligés de reconstruire car le bâtiment n'était plus du tout aux normes. Nous n'avions pas le choix et nous l'avons déjà dit plusieurs fois. J'étais aussi à cette réunion publique dont je me souviens très bien, et je me félicite qu'il y ait des logements pour les jeunes travailleurs. Qui sont-ils ces jeunes travailleurs ? Ce sont de jeunes infirmiers ou infirmières, de jeunes policiers, donc oui, je crois que c'est un choix qu'il faut complètement assumer et je me félicite que le Patronage, en plus d'accueillir des activités culturelles et scientifiques, ait une proposition d'hébergement pour les jeunes travailleurs. Cela avait été évoqué lors de la réunion publique.

Monsieur le Maire : Pourquoi pas, s'il n'était pas possible de rénover le bâtiment. Nous aurions pu tout de même être davantage concertés. Et le projet qui a été imposé ne convient absolument pas au quartier. D'ailleurs, dans le jury de concours, les avis étaient pour le moins partagés. Quant au foyer de travailleurs, oui, mais nous avons aussi besoin d'une crèche, d'une école, d'un collège, etc. L'idée n'était pas d'empiler tout cela comme des assiettes. On aurait pu le faire ailleurs. Je trouve que le foyer de travailleurs n'est pas adapté sur la poissonnerie Castagnary. On aurait pu le mettre sur le LCPC par exemple, avec les étudiants. Mme Ceyrac.

Mme Ceyrac : Il faut bien entendu des logements pour les jeunes travailleurs, mais je constate que sur 30 logements, seulement 10% des places seront proposées pour les formations paramédicales et sociales. Trois logements seulement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions sur le Patronage laïque ? M. Sarracani.

M. Sarracani : Je voudrais rappeler un souvenir. J'ai participé à une réunion qui s'est tenue ici sous la présidence de notre maire, en présence de l'ancien Directeur de la Maison Pour Tous et effectivement, toutes les conditions d'un consensus me semblaient réunies. Je ne peux que déplorer que ce ne soit plus le cas aujourd'hui. Je vais inviter mes collègues à voter contre ce projet en raison

de son coût bien entendu, du fait de son caractère non plus local, mais parisien et surtout national. Je regrette que l'on ne conserve pas la dénomination qui depuis un siècle est en quelques sortes la marque de fabrique du Patronage laïque : « La Maison pour Tous », qui a une forte valeur symbolique.

Monsieur le Maire : Nous allons donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté. Merci.

24. DUCT 127 Dénomination de l'équipement public municipal Le Patronage Laïque situé 72, avenue Félix Faure.

Monsieur le Maire : M. Sarracani nous suggère une autre dénomination.

M. Sarracani : La Maison pour Tous.

Monsieur le Maire : Ce qui était d'ailleurs l'intitulé du précédent Patronage Laïque. Vous rejetez donc celui de Jules Vallès. Une observation, Mme Fonlladosa ?

Mme Fonlladosa : Cela concerne Mme Hidalgo, qui préside la commission des noms de rues dont elle n'a pas encore démissionné. Le patronage n'était même pas aux deux tiers terminé, -il n'ouvrira qu'en janvier 2014- que déjà, on le baptisait Jules Vallès. Je voudrais bien que Mme Hidalgo s'attache à toutes les propositions que l'on a pu faire, qui sont encore pendantes et que vous avez rappelées dans des courriers, de noms de femmes et d'hommes et autres pour des rues et des voies du 15^{ème} arrondissement. Lorsque nous avons commencé à faire des propositions pour la ZAC Boucicaut, on nous a dit qu'il était trop tôt. Pour le Patronage Laïque, rien n'est jamais trop tôt. Je souhaiterais donc que Mme Hidalgo s'occupe de ce que nous lui demandons de temps en temps, avant de se servir elle-même.

Monsieur le Maire : M. Baghdad.

M. Baghdad : Mme Fonlladosa vient de faire une très bonne transition sur le sujet. Effectivement, les délibérations qui suivent portent sur ces dénominations. Vous savez très bien qu'il y a une distinction entre un lieu et des rues ou des allées, dans les procédures d'attribution. M. Menguy fait de l'ironie sur des préoccupations qui ne sont pas les nôtres mais, je trouve que vous êtes très absorbés par Mme Hidalgo qui est dans toutes vos considérations. Vous n'avez pas possibilité de débattre sans elle, uniquement par vos propres jugements et qualités intrinsèques. Merci.

Monsieur le Maire : Il se trouve que nous avons une multitude de dossiers qui concernent l'Urbanisme et, que je sache, elle est adjointe à l'Urbanisme. Ça ne l'intéresse pas beaucoup quand cela concerne le 15^{ème}, puisqu'elle est absente, mais excusez-nous de nous retourner vers l'adjointe en charge de ces problèmes. Nous allons voter la délibération n°24. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est rejeté.

25. *DU 170 Attribution à une voie de la dénomination allée Marianne Breslauer (15e).*

Monsieur le Maire : Merci.

26. *DU 171 Attribution à une voie de la dénomination allée Isadora Duncan (15e).*

M. Baghdad : Concernant les remarques émises précédemment sur le fait que l'on ne se préoccupait pas assez des dénominations sur les allées et les rues et des souhaits faits par la Mairie du 15^{ème}, je regrette que vous n'ayez pas souligné notre attention quant à la dénomination de la ZAC Boucicaut par des femmes. Je pense que l'effort pourrait être souligné. Merci.

Monsieur le Maire : Mme Fonlladosa.

Mme Fonlladosa : Il s'agit de propositions que je vous avais soumises à travers un vœu à l'époque. C'était il y a pas mal de temps. Elles arrivent quatre ans plus tard, tout de même. Ça n'est pas la même chose que pour Jules Vallès.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix le n° 26. Qui est pour « Isadora Duncan » qui le mérite, quand même ? Qui est contre ? Merci.

27. *DAC 193 Subvention (7.000 euros) à l'Association des donneurs de voix Bibliothèque sonore de Paris Albert Roos (15e).*

28. *DAC 441 Subvention (51.875 euros) et convention avec l'association Musée du Montparnasse (15e).*

29. *DAC 458 Subvention (4.000 euros) à l'association Choeur et Orchestre Symphonique de Paris (15e).*

30. *DAC 489 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).*
31. *DLH 129 Réalisation par l'Association des Cités du Secours Catholique d'un programme de création d'une maison relais comportant 16 logements PLA-I, 36 rue Miollis (15e).*
32. *DUCT 101 Subvention Fonds du Maire (550 euros) à l'association E-SENIORS : Initiation des seniors et/ou handicapés aux NTIC (15e).*

Monsieur le Maire : Deux communications sans vote sur des délibérations du conseil général que le département de Paris a proposé d'inscrire dans notre ordre du jour. La première est un 2013 DASES 125G pour une subvention de 1000 euros à l'association FORANIM. La seconde est un DASES 456G pour une subvention de 73.000 euros et un avenant n°1 à la convention signée avec l'association du Parc Georges Brassens.

Sur cette association, pour ma part, je regrette tout de même deux ou trois choses. Je le dis en tant que maire. Tout d'abord, les statuts de cette association faisaient que le maire en était membre de droit. Dans la nouvelle convention, le maire du 15^{ème} n'est plus membre de droit du conseil d'administration de cette association. Le deuxième problème vient du fait que l'on peut s'interroger sur la compatibilité entre la qualité de la présidente de cette association subventionnée par la collectivité parisienne et son statut de fonctionnaire, puisqu'elle est Directrice Générale des Services d'un arrondissement voisin. N'y a-t-il pas là une incompatibilité juridique ? Peut-être que le contrôle de légalité s'en saisira. Est-ce que l'attribution de cette subvention ne relève pas d'une autre procédure dans la mesure où, comme vous pouvez le constater, la subvention en question dépasse les 30% du budget d'association. Dans les calculs, il faut évidemment prendre en compte la mise à disposition gratuite des locaux à hauteur de 120 000 €. Il semblerait que la procédure d'attribution de cette subvention relève plutôt de la Loi Sapin.

Il y a donc un certain nombre de questions qui se posent pour l'attribution de la subvention à cette association. Mme Fonlladosa.

Mme Fonlladosa : La somme de 1000 € attribuée à FORANIM, et qui représente 0,35% de leur budget. En nombre d'activités, d'ancienneté et en nombre d'adhérents et de bénévoles, c'est à peu près comparable. FORANIM avait demandé 5000 €, on lui en donne 1000 €. Du côté du Parc Georges Brassens, la subvention est très conséquente. Ces moyens mis à disposition, le bâtiment est magnifique et mériterait sans doute quelques restaurations, c'est l'une des deux

maisons fortes à l'entrée du Parc Brassens ; quand on a ce lieu-là, on essaie d'être un peu plus ouvert sur ce qui se passe autour et notamment sur le quartier. Probablement que pour les personnes âgées qui participent à toutes ces activités, ça marche bien, mais en réalité, cette association n'est pas très ouverte. On ne sait pas exactement ce que l'on pourrait y voir. Les ateliers artistiques ne participent jamais aux portes ouvertes des ateliers d'artistes qui sont pourtant à 10 mètres de là. Cette association me gêne donc un peu pour cela et aussi pour son nom. Les gens qui se promènent dans le quartier se demandent toujours ce qu'est cette association du Parc Georges Brassens et ce qu'elle fait pour le Parc. Personne ne comprend pourquoi ce lieu s'appelle : « Association du Parc Georges Brassens ». J'aimerais bien leur suggérer de changer de nom, pour qu'il n'y ait pas confusion entre le Parc Georges Brassens et Georges Brassens, qui n'ont rien à voir avec cette association du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : M. Coudert.

M. Coudert : Je ferai la même remarque pour l'association FORANIM qui est totalement intégrée et impliquée dans le quartier, je trouve que nous leur donnons une misère et qu'ils mériteraient beaucoup mieux. Leur équipe de bénévoles est assez exceptionnelle et l'ambiance de cette association est assez remarquable. En ce qui concerne l'association du Parc Georges Brassens, je regrette qu'elle ne soit pas plus ouverte sur le quartier. Elle est refermée sur elle-même. Quand on ouvre ses portes, parce qu'elle est bien située, et que l'on demande s'il y a une manifestation dans le coin, personne ne répond parce que cela ne les concerne pas et c'est regrettable. Ils devraient nous rendre un peu ce que nous leur donnons. Afin qu'elle s'ouvre au quartier, qu'elle soit un peu plus gaie, dynamique et un peu plus jeune, on pourrait établir un petit salon de thé ou un petit jardin partagé dans la très jolie petite entrée du Parc qui a un espace ouvert.

Monsieur le Maire : M. Loriau.

M. Loriau : Vous nous informez, Monsieur le Maire, de l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Je crois que la jouissance du local, qui est un local très particulier et emblématique à l'entrée du Parc, pose également un vrai problème. Notre conseil devrait pouvoir être informé des modalités de mise à disposition de ce local. Beaucoup d'associations du 15^{ème}, et non des moindres seraient très heureuses d'avoir à disposition un local de cette envergure, avec une telle situation, aussi visible et tourné vers l'extérieur.

Monsieur le Maire : Il pourrait peut-être au moins y avoir un partage. C'est une communication. Il n'y a donc pas de vote.

33. *DJS 111 Subvention (30.000 euros) et convention avec Neptune Club de France (15e).*
34. *DJS 309 Lancement d'un marché de prestation de services pour l'exploitation de la piscine Keller (15e).*

Monsieur le Maire : Merci.

35. *DFPE 86 Subvention (121.419 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Goutte de Lait Saint Leon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).*
36. *DFPE 87 Subvention (162.085 euros) et avenant n° 4 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil Le Saint Léon (15e).*
37. *DFPE 88 Subvention (138.441 euros) et avenant n°4 avec l'Association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil Le Petit George (15e).*
38. *DFPE 108 Subvention (32.666 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e).*
39. *DFPE 109 Subvention (32.790 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Calinot Singe pour la crèche parentale (15e).*
40. *DFPE 187 Subvention (380.569 euros) et avenant n°5 à l'association Institut d'études, de recherches, de formation en action sociale pour la crèche collective (15e).*
41. *DFPE 188 Subvention (217.758 euros) et avenant n° 5 avec l'association Institut d'Etude de Recherche, de formation en action sociale (15e) pour la crèche collective (15e).*

42. *DFPE 283 Subvention (143.747 euros) et avenant n° 5 avec l'Association pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux pour la halte-garderie Trotte Lapins (15e).*
43. *DFPE 320 Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29/33, rue Emeriau (15e).*
44. *DFPE 384 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (15e).*

Monsieur le Maire : Je vais maintenant mettre aux voix ces projets de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés. Nous allons passer à deux vœux.

Le vœu 46 est un vœu au Maire de Paris relatif à la réouverture d'un centre de santé à Beaugrenelle. Qui veut le présenter ? M. Lamour.

M. Lamour : Il s'agit d'obtenir un accord définitif pour rouvrir le Centre de Santé qui existait avant la rénovation du Centre commercial Beaugrenelle, et qui rendait évidemment de très grands services aux riverains. Plus de 25 000 patients étaient accueillis chaque année dans ce centre. Il faut donc obtenir de l'opérateur SCI Beaugrenelle, pour la réouverture, la mise à disposition d'un local suffisamment grand pour accueillir l'ensemble des activités qui existaient à la fermeture pour rénovation de centre Beaugrenelle. Il s'agit vraiment là d'un outil indispensable à la préservation de la santé, en particulier en ce qui concerne des personnes fragiles. De nombreuses personnes âgées se rendaient dans ce centre régulièrement.

Monsieur le Maire : Merci M. Lamour. M. Loriau.

M. Loriau : Voilà un sujet consensuel. Avec notre collègue, le docteur le Guen, nous pouvons nous rejoindre sur l'intérêt des centres de santé pour Paris et nous soulignons la mission qu'il a menée pour tout Paris, d'évaluation et de coordination des centres de santé. Mais il faut être un peu cohérent et si l'on est pour les Centres de Santé, il faut les maintenir ouverts plutôt que de les fermer. En politique de centres de santé, la proximité prévaut. C'est la raison pour laquelle il est très important que ces soins à tarifs conventionnés puissent être accessibles aux habitants de ce quartier, qui est en partie difficile. Voilà pourquoi, nous

insistons pour que le projet de réouverture d'un centre de santé soit mis au goût du jour dès l'ouverture du centre Beaugrenelle.

Monsieur le Maire : M. Dargent.

M. Dargent : Ce centre médical qui existait avait un certain nombre de mérites, en particulier une offre médicale de secteur 1. La Ville avait demandé à *Absys* de trouver une solution pour que cette offre médicale puisse être maintenue. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que l'offre de soins était de qualité médiocre et que la situation financière du centre était compliquée. On a demandé à *Absys* de trouver une solution. Et rapidement, une solution a été envisagée et qui permettait a priori de garantir la pérennité de cette offre. Malheureusement, il s'est trouvé que les médecins qui portaient ce projet se sont vite révélés un peu trop exigeants en termes de conditions financières et la part du secteur 1 se réduisait puisque certaines activités étaient présentées en secteur 2, ce qui ne correspondait plus à l'esprit du centre médical. D'où la solution alternative qui a été retenue, d'appuyer le développement du centre qui se trouve à 200 mètres, rue Viala. Un accord a été signé entre *Absys* et une mutuelle étudiante qui a de grands locaux rue Viala et qui a la volonté de développer l'offre dans le secteur 1. Ils s'engagent à soigner l'ensemble de la clientèle qui fréquentait le centre qui a fermé et un partenariat a été conclu à cette occasion. Nous voulons rappeler que l'engagement de retrouver dans le quartier une offre de soins de qualité en secteur 1 est tenu.

Monsieur le Maire : Je sou mets au vote ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu 47 au Maire de Paris est relatif à la mise en place d'un contrat jeunesse de territoire dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, présenté par la gauche. M. Baghdad.

M. Baghdad : Nous avons soumis deux vœux pour ce Conseil d'arrondissement. L'un des deux nous a été refusé lors de l'inscription à l'ordre du jour. Pour que nous n'ayons plus de désagrément de ce type-là, j'aimerais savoir s'il était possible de mettre à jour le règlement intérieur afin que nous connaissions de manière très officielle quelle est la date de remise des vœux. Ensuite, pour parler de ce vœu sur le fond, nous avons mis en place dans le 15^{ème} arrondissement une instance démocratique pour prendre en compte l'avis de la jeunesse. Jusqu'à présent, notre assemblée n'a jamais été sollicitée par rapport aux conclusions des travaux menés par cette représentation de la jeunesse. Nous souhaiterions aller plus loin dans la prise en compte des besoins de cette

jeunesse et dans la publicité qui est faite de la politique Jeunesse de la Ville de Paris, c'est pourquoi nous demandons au Maire de Paris, et Monsieur le Maire, vous êtes invité à le faire si vous le souhaitez, la mise en place d'un Contrat Jeunesse d'arrondissement pour le 15^{ème}, afin de mieux prendre en compte les besoins des jeunes habitants de l'arrondissement et de mieux communiquer sur la Politique Jeunesse de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : pour le deuxième vœu que vous aviez déposé, les règles sont extrêmement claires, d'autant que c'est vous qui les aviez demandées. Nous avons révisé notre règlement intérieur à votre demande puisque vous aviez déposé un vœu en septembre 2011 demandant à ramener à 5 jours francs au lieu de 8, la limite de dépôt des vœux. C'est ce que nous avons fait. Je pourrais vous dire également que le 25 juin à 16h28 très précisément, votre groupe a adressé à la Mairie un vœu portant sur la mise en place d'un Contrat Jeunesse de Territoire, vœu qui est arrivé après l'envoi de l'ordre du jour aux membres du Conseil d'arrondissement, et donc après la forclusion du délai. Nous l'avons tout de même accepté. Nous avons modifié l'ordre du jour et l'avons renvoyé aux élus. Comme le lendemain, vous adressiez un second vœu à la Mairie, nous avons considéré que, ayant accepté une dérogation, cela commençait à faire beaucoup. Le délai de 5 jours francs, sur votre proposition en 2011, fixait au mardi la limite de réception des vœux. Je vous renvoie donc à cette délibération qui est dans notre règlement intérieur consultable par voie électronique. M. Loriau.

M. Loriau : M. Baghdad, s'agissant de la mise en place d'un correspondant Jeunesse dans le 15^{ème}, j'ai bien peur que la réalité ne soit assez lointaine de la présentation que vous en faites. Il faut replacer cela dans l'historique des moyens mis à disposition de la Mairie du 15^{ème} en matière de Jeunesse. Les correspondants Jeunesse ne sont que la réduction des moyens qui existaient auparavant et qui permettaient notamment aux Conseils d'arrondissements des jeunes de plusieurs arrondissements de Paris d'avoir à disposition un animateur temps plein pour animer ces conseils de jeunesse. Ces animateurs ont disparu car les moyens n'étaient plus disponibles, donc on nous a proposé la mise en place de ces correspondants jeunesse qui n'étaient, pour notre appréciation, ni plus ni moins que des relais de l'information de la Ville de Paris auprès des jeunes des arrondissements. S'agissant spécifiquement du correspondant jeunesse dans le 15^{ème}, Mme Gachet, dès sa prise de fonction, a pris contact avec les maires d'arrondissements et le Maire du 15^{ème} pour venir nous présenter cette politique qu'elle voulait mettre en place. Mais cela fait maintenant plusieurs mois et nous n'avons pas vu l'ombre du début de moyens vraiment mis à disposition dans les arrondissements. J'observe d'ailleurs que dans de nombreux arrondissements, y compris à gauche, vous n'avez pas de correspondants jeunesse nommés et mis en

place. La porte de la Mairie du 15^{ème} reste toujours ouverte mais en l'état actuel des choses, on ne peut pas dire qu'elle ait été forcée par Mme Gachet avec force de moyens mis à disposition dans la Mairie d'arrondissement. Nous attendons donc des propositions concrètes avant de nous prononcer.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté. Quelques informations sur les prochaines dates. Le Conseil d'arrondissement du 16 septembre est supprimé car le Conseil de Paris du 23 a été supprimé par le Maire de Paris. C'est ainsi. Nos prochaines séances auront lieu le 7 octobre, -cela va être très long- le 4 novembre et le 9 décembre.

Une dernière information pour dire que Mme Gayraud qui siège à cette tribune a été nommée Directrice Générale des Services par intérim puisque voilà un an et demi que nous sommes privés de Directrice Générale des Services et qu'en même temps elle a été promue attachée principale. Merci pour elle.

Mes chers collègues, merci de votre attention tout au long de ce Conseil et bonnes vacances pour ceux qui partent.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement,


Philippe GOUJON
Député de Paris